

**COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MERCREDI 20 OCTOBRE 2021 – 20 H 30**

Pour affichage public conformément à l'article L2121-25 du CGCT

**Etaient présents :**

Marie BERTHOUMIEU

Jérôme LANDES

Maurice ANDRIEU

Christian FABRE

Marylène HARANG

Alain ROUGIE

Secrétaire de séance : Jérôme LANDES, en absence d'autre candidature.

Avant de démarrer la séance, Mme le Maire demande l'autorisation d'ajouter 1 délibération à l'ordre du jour : Il s'agit de prendre une DM (la 2<sup>ème</sup> de l'année) pour l'acquisition du droit de connexion au compte Microsoft pour un montant de 352,80 € TTC

**6 VOIX POUR**

Mme le Maire fait lecture du compte-rendu de la réunion du 12 octobre 2021 et le met au vote.

**6 VOIX POUR**

**1/ DELIBERATION CHOIX PRESTATAIRE TRAVAUX BARDAGE BOIS LOCAL TECHNIQUE**

Mme le Maire rappelle que 4 entreprises ont répondu à l'appel d'offres. Il s'agit de :

- Entreprise DELCAMP pour un montant de 25 995 € HT
- Entreprise SELE pour un montant de 22 595 € HT
- Entreprise COSTE pour un montant de 13 067 € HT (à noter que cette entreprise demande que le bardage tôle actuellement en place soit enlevé par les soins de la commune. De plus, elle n'a pas proposé le remplacement des portes et volets.
- Entreprise QUERCY TOITURE pour un montant de 18 203 € HT

Les élus, qui ont étudié chaque devis au préalable, font le choix de l'entreprise QUERCY TOITURE.

**6 VOIX POUR**

## **2/ DELIBERATION DESIGNATION PRESTATAIRE TRAVAUX ELECTRICITE LOCAL TECHNIQUE**

Mme le Maire indique que la réglementation en matière d'appel d'offres n'oblige pas la collectivité à présenter plusieurs devis. Elle propose le devis de LJS d'un montant 2 148,79 € et le met au vote.

**VOTE : 6 VOIX POUR**

## **3/ REVISION TARIFICATION LOCATION SALLE DES FETES A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022**

Mme le Maire rappelle que les tarifs de la location de la salle des fêtes n'ont pas été revus depuis 2015. Elle demande aux élus leur avis et à la majorité, il est acté d'augmenter les tarifs comme suit :

### **Personnes et associations extérieures à la commune :**

- Location sans vaisselle et cuisine : 100 €
- Location avec vaisselle et cuisine : 150 €
- Location du vendredi soir 17 h au lundi matin avant 10 h
- Journée supplémentaire : 20 €

Pour les Albiacois : 50 €

Pour les associations albiacoises : Gratuit

Electricité : 0,40 € le kwt

Nettoyage non effectué : 30 €

**VOTE : 6 VOIX POUR**

## **4/ DELIBERATION AGENT RECENSEUR INSEE 2022**

Mme le Maire informe qu'il y a lieu de nommer l'agent recenseur pour la période de recensement janvier/février 2022 afin de pouvoir établir l'arrêté. Elle propose la candidature de Madame Maryline JOIRET qui s'est proposée pour effectuer cette mission.

**VOTE : 6 VOIX POUR**

## **5/ DELIBERATION DM POUR ACQUISITION AUTORISATION CONNEXION MICROSOFT**

Mme le Maire explique qu'il n'a pas été prévu d'opération en investissement pour tout ce qui est matériel informatique. Il y a donc lieu d'en ouvrir une et de virer la somme de 500 € du budget fonctionnement - Compte 022 « dépenses imprévues » vers cette opération afin d'acheter l'autorisation d'utiliser la connexion Microsoft. En effet, jusqu'à ce jour, la commune louait cette autorisation à INDY SYSTEM.

**VOTE : 6 VOIX POUR**

## **INFORMATION DIVERSES**

- Changement de photocopieur : le prestataire qui loue à la commune le photocopieur propose de le changer pour un matériel plus performant. Coût de l'opération : 113,09 € HT au lieu de 109,49 € HT, soit une augmentation de 3,60 € HT/mois.
- Réunion SYDED : Mme Marylène HARANG a participé à la dernière réunion du SYDED. Thèmes abordés :
  - Le tri : De nouvelles plaquettes expliquant les modalités du tri seront distribuées aux administrés car le tri ne se fait pas encore correctement.
  - Possibilité d'acquérir des composteurs pour les logements communaux (coût 20 €)
- Remise du prix « village étoilé le jeudi 14 octobre 2021
- Veillée du Parc sur le thème « Noms de lieux, noms de pierres le 4 FEVRIER à la salle des fêtes d'Albiac – 20 H 30
- Dépôt de gerbe devant le monument aux morts d'Albiac le 11 NOVEMBRE à 11 h

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 50.